



Demande enquête compte d'un parent

Par Berlomax

Bonjour,

Suite au décès de mon père il y a une dizaine d'années, ma mère a reconstruit sa vie avec un autre homme et après quelques tensions, nous avons peu à peu perdu le contact.

J'ai appris auprès d'amis de la famille que ma mère avait fait de nombreux travaux onéreux pour sa maison et qu'elle aurait contracté des crédits auprès de sa banque.

Je souhaiterais savoir s'il est possible (et si oui, comment) de contacter un juriste ou un procureur pour vérifier que sa situation bancaire n'est pas critique (endettement par rapport à une petite retraite).

Par isernon

bonjour,

de son vivant, une personne peut disposer comme elle l'entend de son patrimoine y compris le dilapider.

une banque avant d'accorder un crédit doit obligatoirement vérifier les capacités de remboursement de l'emprunteur.

en un mot, ce que fait votre mère ne vous regarde pas.

si a son décès, sa succession est déficitaire, vous pourrez y renoncer.

salutations